

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève  
**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève  
**Band:** 1 (1892-1897)  
**Heft:** [3]

**Artikel:** Le pasteur Juventin et sa correspondance  
**Autor:** Dufour-Vernes, Louis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1002696>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LE PASTEUR JUVENTIN

ET SA

## CORRESPONDANCE

---

Jean-Jacques Juventin, né le 24 janvier 1741, montra dès son jeune âge d'heureuses dispositions pour l'étude. Après avoir été consacré ministre en 1764, il fut successivement pasteur à Cartigny en 1769 et à Chêne dès 1775; partout il s'acquitta la reconnaissance des paroissiens par son ministère infatigable. La Compagnie aimait à le nommer membre de ses commissions et elle le revêtit pendant quelque temps des fonctions de secrétaire.

C'était une tête fortement organisée et il avait un goût ardent pour les sciences, mais il refusa de s'y livrer dans la crainte d'être distrait des devoirs de sa vocation<sup>1</sup>. Sa prédication, remplie des idées les plus justes et des sentiments les plus nobles, était très nourrie et laissait une vive et salutaire impression. Peut-être sacrifiait-il trop au goût de l'époque en semant ses discours de traits brillants, ce qui produisait parfois un effet théâtral et nuisait à la simplicité évangélique. Mais si sa grande facilité pour la composition littéraire, si sa riante imagination et son esprit très fin et très sagace le portaient à prodiguer les comparaisons et les métaphores, sa connaissance du monde et du cœur humain donnait à ses écrits beaucoup de force et de solidité. Dans les loisirs que lui laissait le soin de sa paroisse, il n'était préoccupé que du désir d'être utile; on ne s'adressait

<sup>1</sup> Sordet, *Dict. manuscrit des familles genevoises* (Archives de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève).

jamais en vain à lui pour quelque emploi à procurer, et ses conversations étaient très appréciées des jeunes gens qui se préparaient à la carrière ecclésiastique.

Il était encore au poste de Chêne lorsqu'il fut, en août 1794, une des victimes du tribunal révolutionnaire qui lui signifia sa destitution pour avoir condamné les principes de la Révolution <sup>1</sup>. Les difficultés de sa vie, déjà très grandes, se trouvèrent ainsi considérablement accrues. Heureusement qu'en raison même de sa violence, le déchaînement des passions ne fut pas de longue durée, et, le 23 mars de l'année suivante, les jugements révolutionnaires étaient révoqués. Mais, en ce qui concernait Juventin, une circonstance retardait le bon effet de cette mesure. Le pasteur Ebray, qui avait été nommé au poste vacant, déclara qu'il ne céderait la place que lorsqu'il en aurait reçu l'ordre exprès : d'ailleurs quelques-uns de ses paroissiens avaient formé opposition à son départ. La Compagnie des pasteurs, émue de ces faits, vota une adresse au Conseil administratif, l'autorité suprême de cette époque, pour lui remontrer combien il était choquant que l'effet de la publication fût entravé sur un seul point, et le prier de permettre que M. Juventin pût rentrer dans une paroisse « à laquelle il a consacré, » disait-elle, « pendant vingt ans des talents distingués et les soins les plus assidus <sup>2</sup>. » M. Ebray se décida à donner sa démission, et Juventin fut réintégré en avril 1795. Malheureusement il ne jouit pas longtemps de la reprise de ses fonctions, sa santé l'ayant obligé à les résilier dans cette année, et ce fut, paraît-il, le même Ebray qui lui succéda. Mais cette place ne suffisant pas à ce dernier pour vivre, il eut quelque envie de se fixer à Paris, et Juventin écrivit dans cette ville pour recommander « son prédécesseur et successeur » auquel il voulait rendre service <sup>3</sup>.

Juventin avait épousé, en octobre 1767, Marguerite, fille de François Simonde, ancien capitaine au service de France et de Suisse, et de Marianne Sartoris. Il était devenu par ce mariage

<sup>1</sup> Grenus et Desonnaz, *Correspondance*, t. III, p. 126.

<sup>2</sup> *Registre de la Compagnie*, 3 avril 1795.

<sup>3</sup> *Correspondance de Juventin*, 22 décembre 1795 (*collection Dufour-Vernes*).

beau-frère du pasteur Jacob Vernes qui avait épousé Marianne Simonde trois ans auparavant. Cette alliance, la conformité de leurs carrières et de leurs opinions, enfin une certaine ressemblance dans leurs aptitudes et leurs goûts cimentèrent entre eux une amitié profonde, dont le souvenir est encore conservé dans la famille Vernes. C'est à ce beau-frère, que ses opinions politiques avaient fait exiler, que Juventin adresse une série de lettres du 2 janvier 1784 au 31 août 1789, sous le régime des « Négatifs » rétabli à Genève, en juillet 1782, par les Puissances. Le ton d'affection qui règne dans cette correspondance n'a d'égal que son admiration pour l'exilé de Morges <sup>1</sup>; il ne perd jamais une occasion de constater que tous le regrettent et conservent pour lui un vif attachement, un tendre souvenir : « Tant de personnes me chargent de vous faire des compliments ou amitiés, que je promets à toutes et que souvent je manque à ma parole <sup>2</sup>. » Mais lorsqu'il revient à songer à la cause de son absence, notre correspondant a peine à contenir son indignation. Au retour de leur entrevue annuelle dont le rendez-vous était à Nyon ou à Morges pour aller de là faire quelque partie de chasse, Juventin écrit à Vernes : « Adieu, mon cher frère, plus on vous voit, plus on voudrait vous voir, et c'est une mauvaise politique que de faire la course de Morges; je n'en reviens jamais que le cœur bouillonnant de dépit, d'indignation et de rage <sup>3</sup>. » Une seule fois, Juventin semble ne pas approuver son beau-frère à cause d'un séjour qu'il avait fait chez des parents du parti négatif, ce qui, pour un Représentant aussi ardent qu'il l'était, devait sembler un insigne acte de faiblesse. Il se contente toutefois de lui dire : « Vous voilà donc, mon cher frère, de retour de Grandcour où vous avez vu des parens qui, je eroiois, vous avoient oublié depuis la révolution. Je suis charmé que vous en aiez été content, et que la politique n'ait pas effacé de leur mémoire que vous êtes toujours leur cousin et que vous avez été leur ami <sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> Vernes s'était fixé d'abord quelques mois à Neuchâtel en 1782, mais la même année il s'installa à Morges.

<sup>2</sup> 17 janvier 1784.

<sup>3</sup> et <sup>4</sup> 18 novembre 1786. Grandcour était une baronnie à une lieue au nord de Payerne.

Juventin était donc du parti des « Représentants, » plus encore par ses inclinations naturelles que par la naissance. Toute injustice le révoltait, de quelque côté qu'elle vînt : il aimait la vérité par-dessus tout et ne comprenait pas les positions équivoques et fausses; bien plus, il les blâmait comme dangereuses et coupables : « Sans doute, s'écrie-t-il, une classe de Négatifs se disent trompés, erient au vol, à la tyrannie, à l'injustice, mais tel est le pouvoir de l'habitude et la force de l'illusion que, s'il dépendoit d'eux de faire tomber leur chaînes, ils craindroient de le tenter; ils n'ont ni volonté ni énergie; un mot fait rentrer ce vil troupeau dans le devoir et ils craignent leurs maîtres beaucoup plus qu'il ne les aiment : si les méchants n'avoient point de satellites, ils n'auroient point de succès. Plus j'avance dans la vie, moins je pardonne aux personnes foibles : elles sont les instrumens dont les ambitieux se servent pour parvenir à leurs desseins et pour voler les autres <sup>1</sup>. » Si son patriotisme lui fait voir sous des couleurs très sombres tous ceux qu'il regarde comme les ennemis de Genève, il sait cependant à l'occasion leur rendre justice, et il ne les croit pas absolument dépourvus de qualités aimables : « MM. de Tournes et Cayla ont été appelés aujourd'hui au syndicat..... M. Cayla <sup>2</sup> est un homme de bien dans toute l'étendue du terme, et tel qu'il nous en auroit fallu beaucoup dans les beaux jours de la République : j'aime voir les vœux se réunir sur la piété, la bienfaisance et la vertu. » Et plus loin : « Vous avez raison, les auteurs de nos maux seraient effrayés s'ils soupçonnoient ceux qui pulluleront ou qui fondront sur leur postérité <sup>3</sup>. » D'autre part, il flétrit la conduite de certains Représentants et leurs procédés d'attaque : « Connaissez-vous une petite brochure qui n'auroit jamais dû voir le jour, intitulée *Étrennes aux Négatifs* <sup>4</sup> ? Ce sont des vers d'Aubanel sur l'emprisonnement de Melly <sup>5</sup>, des injures de charretier, et des expressions de la halle.

<sup>1</sup> 20 octobre 1787.

<sup>2</sup> Victime de la fureur populaire en 1794.

<sup>3</sup> 13 janvier 1787.

<sup>4</sup> Elle donna lieu à une procédure mentionnée dans le *Registre du Conseil* (14 janvier 1784), mais on ne put en découvrir l'auteur.

<sup>5</sup> Ami Melly avait été rayé, avec d'autres Représentants, de ses fonctions de membre du CC pour refus de serment imposé par l'Édit. Il fut ensuite

Je doute qu'on fasse quelque perquisition pour en découvrir l'auteur : ils l'accablent de mépris. Ce n'est pas avec ces armes qu'il faut les attaquer : ce seroit un exposé fidèle de cette révolution terrible qui les réduiroit au silence et aux abois, une peinture de la décadence déjà sensible de cette ville qui n'étoit florissante que par la liberté, une prédiction trop certaine des maux qui la menacent. Que sont des piqûres d'épingles quand il faut des coups de massue <sup>1</sup>. »

Toute vie politique avait été suspendue à Genève par l'intronisation violente du gouvernement des Négatifs. Les principaux chefs des Représentants avaient été bannis, et beaucoup de leurs partisans qui n'avaient pu accepter le nouveau régime avaient fui ; il n'était resté que la masse indécise, indifférente et craintive. Les Puissances avaient profité du service qu'elles pensaient avoir rendu à la petite cité pour y demander l'érection d'un théâtre. C'était introduire un élément qu'on avait toujours considéré à Genève comme une source de dépenses inutiles, comme un foyer de démoralisation par la peinture trop vraie des passions, et comme un moyen infaillible de battre en brèche l'esprit patriotique et religieux. De là, pour les bons citoyens, un grand sujet de mécontentement. Notre correspondant revient souvent sur ce thème : « Ce que vous me dites est très vrai : la salle de spectacle est pour Genève le tombeau de la religion, des mœurs et de la liberté. Quelqu'un me disoit que le mal est déjà sensible, que les jeunes gens, ces petits-maîtres désœuvrés qui fourmillent, assistent aux répétitions, s'y familiarisent avec les comédiennes et en prennent déjà le ton, le libertinage et les principes. Et avec quelle facilité ne se propage pas cette contagion ! Elle gagnera bientôt les négocians assez sots pour suivre la mode ; ils succomberont à ces Circés de nouvelle date, et la partie saine de l'État sera aussi gangrenée que le reste <sup>2</sup>. » Et ailleurs : « On dit que les comédiennes se dédommagent avec les particuliers de la modicité de leurs honoraires, et que la retenue qui avoit jusqu'à présent caractérisé dans cette ville ceux qui vouloient les fré-

emprisonné, en mai 1783, pour avoir coopéré à l'émigration d'un grand nombre de Genevois en pays étranger, et spécialement en Irlande.

<sup>1</sup> 17 janvier 1784.

<sup>2</sup> 2 janvier 1784.

quenter n'est bientôt plus de mise. Ainsi l'on se façonne peu à peu, et les mœurs d'une capitale seront enfin celles d'une petite ville jadis célèbre par son austérité et sa religion<sup>1</sup>. » Il constate même avec douleur que des Genevois alimentent la nouvelle scène de leurs produits poétiques : « L'ancien procureur-général Butini a hasardé une pièce sur le théâtre des Bastions, en cinq actes et en vers. *L'Avare Fastueux*, c'est son titre. S'il l'a rempli, il ne seroit pas sans mérite aux yeux des amateurs; mais j'avoue que je déplore qu'un homme qui s'est dit attaché aux vrais principes, un ancien ami de la liberté, un magistrat, travaille à alimenter un goût qu'il faudroit combattre et, si possible, détruire. S'il a quelque succès, vous nous verrez tous transformés en poètes et en auteurs, et on se partagera entre les spéculations qui donnent de l'argent et la passion de la gloire théâtrale. Déjà nous nous distinguons dans cette carrière, sinon par la qualité, du moins par la quantité des pièces que nous avons produites. M. Tronchin, M. et M<sup>me</sup> Cramer, M. Galloix, M. Butini tiennent leur place sur le répertoire de la nation; nous nous formons en peu de temps. Quatre années ont suffi pour changer nos goûts, nos habitudes, nos esprits et nos mœurs, etc.<sup>2</sup>. » Aussi annoncera-t-il la chute de cette pièce avec une joie non dissimulée : « Butini est tombé à plat : il n'a pas même eu la gloire des sifflets; ce fut une indifférence, une léthargie qui doit lui faire garder pour jamais le silence de l'incognito. On a joué son *Avare fastueux*, et puis on n'en a plus parlé. C'étoit, dit-on, de l'ennui tout pur; on supporta sa pièce pour lui faire plaisir, mais on n'ira pas jusqu'à la redemander. Puissent tous ceux qui travailleront ici à nourrir par leurs compositions cet esprit de frivolité et de dissipation, le plus sûr rempart de ce gouvernement, trouver la même récompense et n'avoir pour dédommagement de leurs peines que la honte d'avoir échoué!..... D'Herbois<sup>3</sup> quitte, et S<sup>t</sup>-Géran le remplace. On prétend qu'il a fallu 18000 livres pour l'attirer et qu'on les a trouvées parmi les Représentans. Je n'en doute pas, il faut s'étourdir, rien ne le fait mieux que la comédie; c'est un mal nécessaire,

<sup>1</sup> 30 décembre 1786.

<sup>2</sup> 10 mars 1787.

<sup>3</sup> Le directeur du théâtre.

et tel délie la bourse qui ne l'ouvreroit pas pour une œuvre de charité <sup>1</sup>. »

Le théâtre n'est pas l'unique sujet de récriminations de Juven-  
tin; il est attentif à observer le moindre signe de décadence :  
« Il est certain, dit-il à propos de l'établissement de Mallet-Du  
Pan à Paris, que peu à peu les talens fuient Genève, qu'elle ne se  
distinguera dorénavant que par la bizarrerie de sa constitution et  
la dureté de son esclavage <sup>2</sup>. » En parlant du sermon de Dumont  
censuré par les magistrats, il ajoute : « Voilà, mon cher frère, un  
échantillon de la liberté qui reste aux prédicateurs..... L'éloquence  
chrétienne, jadis florissante dans cette ville lorsqu'on y jouissoit  
du titre de citoyen, ne sera plus, à présent qu'il est dégradé,  
qu'un rabachage général, qu'un tas de lieux communs qui n'attireront  
pas plus qu'ils ne sont propres à corriger..... S'il naissoit  
dans la suite quelque homme à talent dans ce genre comme dans  
tous les autres, il ne tarderoit pas à le porter ailleurs, et le pre-  
mier acte de vigueur seroit de chercher un théâtre où il pût le  
produire sans découragement et sans danger <sup>3</sup>. » — « Les arts,  
comme les sciences, dit-il ailleurs, veulent une espèce de liberté;  
ils s'éteignent ou ne font que languir dès qu'on veut avec le  
sceptre, comme avec un compas, leur tracer la route qu'ils doi-  
vent suivre et les inventions auxquelles ils peuvent se livrer. Je  
répète avec vous : pauvre Genève, *fuit Ilium*; on aura encore le  
simulacre de ce qui avoit fait jadis notre gloire et notre bonheur,  
mais dessous seront l'égoïsme et le découragement <sup>4</sup>. »

La liberté de la parole courait donc ses dangers; le parti do-  
minant croyait voir dans chaque discours quelque méchante allu-  
sion à sa politique. C'est ainsi que le ministre Dumont fut mandé  
auprès du Magistrat pour un sermon dont j'ai parlé plus haut,  
et qu'il avait prononcé sur le texte : *J'ai fait le compte de mes  
voies*, etc. « Il étoit d'un bout à l'autre irrépréhensible, l'appli-  
cation seule, ou plutôt un morceau de l'application où il s'éle-  
voit contre la frivolité, l'amour du plaisir et des spectacles qui  
détourne les yeux de dessus soi-même, pouvoit attirer ceux du

<sup>1</sup> 6 avril 1787.

<sup>2</sup> 2 janvier 1784.

<sup>3</sup> 8 avril 1784.

<sup>4</sup> 4 décembre 1786.

Conseil et il n'a pas manqué de les y fixer. Il avoit prêché il y eut dimanche huit jours au Temple Neuf, avec une affluence et un applaudissement universels; il devoit prêcher la préparation samedi prochain à St-Pierre, lorsque vendredi, à une heure, il reçut la visite de M. l'auditeur de la Rive qui lui demanda son sermon en lui disant qu'on délibéreroit s'il pouvoit le refaire. Le soir, nouveau message de M. le syndic Joly qui lui dit qu'il falloit dans la chaire la plus grande liberté morale, mais aucune politique: que le Conseil n'avoit rien trouvé à blâmer dans le corps du discours, mais à la fin y avoit vu des allusions et des traits qui lui avoient souverainement déplu. Ces traits étoient des propositions générales dont on ne peut contester la vérité, comme que tous ceux qui ont voulu asservir les peuples ont commencé par les corrompre: que si une nation a des mœurs et des principes, quelles que soient les adversités, les revers qui l'accablent, elle peut se relever encore et ne pas souffrir tout à la fois l'humiliation et le mépris: qu'elle ressemble à un arbre qui paroît ne plus avoir de sève, mais qui, en conservant encore, prend une nouvelle parure et donne de nouveaux fruits. On a voulu voir des menaces dans ces vérités dont il ne faisoit nulle application, on a jugé cela un hors d'œuvre, et intimé l'ordre de le retrancher ou de ne plus faire un sermon qui pourroit produire de mauvais effets. Vous jugez bien qu'il n'a pas hésité de laisser édifier l'Église à d'autres, et que son silence jusqu'à son départ <sup>1</sup> sera profond et complet <sup>2</sup>. »

Le professeur Mercier eut aussi maille à partir avec l'autorité, à l'occasion de la fête de l'Escalade qu'on avoit supprimée pour être agréable à la Sardaigne. Juventin fait un récit assez plaisant de l'affaire: « Malgré l'arrêt du Deux-Cents, le résident de Savoye et l'interdiction, l'Escalade s'est faite au moins pour les dindes, les masques ont couru les rues, et il étoit facile d'apercevoir des mouvemens et d'entendre fredonner des airs que l'on ne remarque pas dans d'autres momens; ce n'est pas avec cette effusion qui caractérisoit ey-devant cette fête, mais on ne peut l'ou-

<sup>1</sup> Dumont devoit partir incessamment pour remplir les fonctions de pasteur de l'Église française de Pétersbourg, où il devoit rejoindre avec sa mère ses trois sœurs établies en cette ville.

<sup>2</sup> 8 avril 1784.

blier, et, si elle ne rappelle plus des privilèges dont nous pleurons la perte, elle nous fait sentir du moins que nous ne sommes plus sous le joug de la papauté. Le professeur Mercier voulut donner congé à ses écoliers et faire trêve avec la logique pour se réjouir avec sa famille. C'étoit véritablement fêter ses disciples. Quelqu'un qui ne lui veut pas du bien, et il y en a plusieurs qui ne cherchent qu'à le mordre, en fit un rapport malin, et le scholarque Bonet envoya un huissier le lendemain pendant qu'il donnoit sa leçon pour le prier de passer chez lui. Les étudiants ne pouvoient comprendre qu'on dégoutât ainsi leur professeur d'être généreux de congés, et, loin de convenir que c'étoit pour l'Escalade qu'il avoit interrompu ses leçons, il répondit, à ce qu'il m'a dit lui-même, qu'il avoit un bûcher tout ouvert, que le charpentier ne pouvoit venir qu'à l'heure fixée pour l'auditoire, et qu'il ne vouloit pas qu'on volât davantage son bois. On prétend qu'il ajouta qu'il avoit soupé avec un reste de gigot, sans bruit, sans dinde; j'ai peine à le croire, il y en avoit sûrement un dans la maison..... M. Bonet leva les épaules de l'information qu'on lui avoit donnée <sup>1</sup>. » Ce professeur Mercier n'avait pas le don de plaire aux magistrats, et les petites persécutions dont il étoit l'objet le laissaient assez insensible. Aussi trouvoit-il parfois le moyen de tourner la difficulté. « Le professeur Mercier a été obligé de donner à l'auditeur Saladin la congrégation qu'il fit dernièrement, qui avoit excité diverses plaintes et que le Conseil a voulu lire. *Nous ne pouvons pas, y disoit-il, renoncer à l'espérance qu'il y aura un jour une révolution... là, pause, puis changement de ton,... dans vos esprits et dans vos cœurs, demandons-la à Dieu par la prière.* Elle étoit pleine, dit-on, d'équivoques de cette espèce qui n'ont donné aucune prise, parce que ni le ton ni le geste, ni la physionomie ni la voix ne peuvent s'écrire. Je ne doute pas cependant qu'on ne la lui garde et que, lorsqu'il sera dans le cas de se retirer, il n'éprouve des désagrémens dont on voudra punir ces pasquinades. D'un autre côté, toujours à l'affût et à la poursuite de ce qui peut être allégorique, ils doivent déplorer les bornes du pouvoir humain qui ne peut ni fixer ni apprécier un ton, un monosyllabe, qui changent quelquefois le sens d'une

<sup>1</sup> 16 décembre 1786.

phrase entière et qui disent beaucoup à des auditeurs intelligens sous des mots irrépréhensibles <sup>1</sup>. » Les vexations du pouvoir s'étendent même à l'article de la chasse : « Hélas ! aujourd'hui, pour aller à la chasse il faut fuir en Suisse ou en Savoye. C'est inconcevable à quel point de constante oppression est cette pauvre bourgeoisie désarmée <sup>2</sup> qui ne peut pas même tirer à un moineau, ni faire entendre un coup de fusil, sans exciter la vigilance des satellites de l'autorité et s'exposer à des censures ou à des amendes. Aussi nos moissons sont-elles dévorées par ces oiseaux déprédateurs qui trouvent chez nous azile, nourriture et sûreté. Encore s'il n'y avoit que ces usurpateurs, mais Genève en a bien d'autres <sup>3</sup>. »

Tant de chicanes, exagérées souvent, il est vrai, par l'esprit de parti, surexcitaient les Représentants. Aussi le ton de notre correspondant devient parfois amer, et toute réforme venue des Négatifs est traitée par lui d'inutile. « On va prolonger les études en obligeant de faire trois années de belles-lettres, on veut qu'on pourrisse dans les auditoires, qu'on se gorge de grec, de latin, comme si on en étoit pour cela plus célèbre avocat, plus fameux médecin ou plus grand prédicateur. On aura beau faire, réformer l'Académie, refondre le collège, consulter des universités, recréer une Société des Arts, nommer à l'imitation des corps célèbres des associés externes, établir une Caisse d'escompte pour soutenir les artistes, avoir beaucoup d'argent et témoigner de la bonne volonté, le nerf est coupé, le principe générateur est éteint ; peut-être aurons-nous encore des sçavans (et pour cela même il faudroit qu'il y eut moins de dissipation et de frivolité), les hommes de génie seront toujours plus rares. La liberté suppléoit à la petitesse de notre pays, aux ressources qui nous manquent ; elle tenoit lieu de tout, et tous les efforts de l'aristocratie même la plus éclairée ne pourront jamais la remplacer <sup>4</sup>. »

A la cérémonie des promotions du collège, sa verve assez caus-

<sup>1</sup> 11 août 1787.

<sup>2</sup> L'Édit dit de pacification, ou *Code noir*, comme l'appelaient ironiquement les Représentants, défendait sous peine de bannissement d'avoir chez soi des armes à feu.

<sup>3</sup> 11 août 1787.

<sup>4</sup> 31 juillet 1787.

tique se donne libre cours : « Lundi dernier se célébrèrent, selon la coutume, les promotions. Ce n'étoit pas une assemblée, mais une foire, un marché où l'on voioit et des charlatans sur des tréteaux, et des joueurs de gobelets, et des voltigeurs, des faiseurs d'équilibre et de la populace, des mendiants, des harengères, de la canaille de toute espèce. On diroit qu'on veut suppléer par la grande popularité de cette unique fête au vuide que l'on a fait à tant d'égards. On ne pourroit que s'écrier, en voiant ce mélange de toutes les conditions, que Genève est le centre de l'égalité, mais ce n'est que ce jour que St-Pierre voit le simulaere de la démocratie, il ne reçoit plus des citoyens libres, et s'il est rempli lorsqu'on harangue, il compte à peine, lorsqu'on vote, quelques personnes qui vont tristement donner des suffrages qui ne forment plus le vœu de la nation. M. le recteur prit pour sujet de son discours la question si peu problématique, à mon avis, si Genève a perdu de sa réputation et de sa gloire; il introduisit deux interlocuteurs dont l'un faisoit la censure et les objections, l'autre l'éloge et les réponses..... Le professeur Naville démontra l'utilité, voire la nécessité de la langue grecque; c'étoit prêcher ses bulles à des auditeurs qui n'y entendoient rien et qui s'en soucioient encore moins. L'écolier parodia, dit-on, *Marlborough s'en va-t-en guerre*; j'ai grand regret de ne l'avoir pas entendu, il m'auroit du moins amusé. Le récapitulateur fut M. Maurice qui tira parti de tout cela, prouva que notre réputation littéraire étoit toujours très-grande, que la langue grecque étoit très-utile, et que Marlborough avoit du rapport avec le grec puisqu'il avoit été célébré dans une ode en cette langue par un érudit du temps, » etc. <sup>1</sup>.

Nous passons sur la diminution de paie des pasteurs, sur les spéculations qui devenaient la passion des Genevois, lesquelles étaient favorisées par l'état d'incertitude dans lequel se trouvait la France, et sur bien d'autres sujets qui affligeaient le cœur de Juventin. Ici et là cependant il s'égaie par quelque trait de malice ou de gaieté.

A propos de la place de théologie laissée vacante par le professeur Vernet et recherchée par plusieurs concurrents qui se

<sup>1</sup> 20 juin 1787.

donnaient les gants de se faire prier, il dit : « Le temps nous éclairera cela ainsi que bien d'autres choses; l'application des principes généraux que l'on pose souffre toujours quelque exception quand c'est de nous qu'il s'agit <sup>1</sup>. » Il s'exprime ainsi sur les cérémonies publiques : « S'il faut entendre quelque rapsodie à l'installation de votre nouveau baillif, j'aime mieux n'y pas penser. Rien ne me fait plus souffrir qu'une circonstance solennelle, beaucoup d'appareil et d'affluence, avec une extrême pauvreté d'idées et d'expressions. C'est inviter nombreuse compagnie pour faire très maigre chère; on ne s'en plaint pas à l'ordinaire, mais dans des cas rares, il faut savoir mettre la poule au pot <sup>2</sup>. » — A propos de la querelle de Coxe et de Dumont <sup>3</sup> : « Rien n'est plus chatouilleux que l'amour-propre des écrivains, il ressemble à celui d'une jolie femme, il faut le ménager avec une délicatesse extrême, et lorsqu'il est blessé, il s'exhale avec une vivacité et une franchise tout-à-fait intéressante. »

Notre écrivain raconte les bons mots des Français, « toujours contents lorsqu'ils peuvent lâcher une plaisanterie, » sur les nouveaux élus de l'assemblée des Notables, par exemple sur M. Gobelet qui est seul pour tant de cruches, et il constate que les Anglais suivent leur exemple et appellent les Notables *not ables* <sup>4</sup>.

Les préoccupations politiques en effet n'empêchaient point notre correspondant de traiter ici et là des matières scientifiques et littéraires. On y reconnaît un esprit précis et net, une grande érudition alimentée par ses lectures. Il est rare qu'il ne signale pas les ouvrages nouveaux qui peuvent intéresser son correspondant, il en donne l'idée principale et en fait la critique en quelques traits vigoureux. Voici, entre autres, ce qu'il dit de M<sup>me</sup> de Staël qui en était alors à ses débuts comme auteur <sup>5</sup> : « Avez-vous lu les lettres de M<sup>me</sup> de Staël sur Rousseau? Elles m'ont fait plaisir. Cette femme a de l'âme de son père, de son énergie, elle juge assez bien ce

<sup>1</sup> 12 août 1786.

<sup>2</sup> 30 septembre 1786.

<sup>3</sup> 25 octobre 1786. Il s'agissait du *Voyage en Suisse* de Coxe, dans lequel ce dernier n'avait pas toujours respecté la vérité et avait émis des opinions qui avaient irrité Dumont.

<sup>4</sup> 12 février 1787.

<sup>5</sup> 18 avril 1789.

grand homme pour ne l'avoir connu que d'après ses ouvrages. Des observations fines, des jugemens bien motivés, des points de vue intéressans, voilà ce qui m'a frappé; des constructions quelquefois vicieuses, de l'obscurité et de l'entortillage, peu d'habitude d'écrire, la même coupe de phrases et une longueur de périodes qui revient sans cesse, ce sont les défauts que j'ai cru y voir. Mais cela annonce une tête qui réfléchit et surtout un cœur qui sent; elle pense comme Jean-Jaques sur la comédie pour Genève, et nous fait honte à nous qui ne pensons plus et en particulier qui n'agissons plus comme lui. »

Juventin, si douloureusement impressionné de ce qui se passe sous ses yeux, reporte avec plaisir les regards sur les exilés de Genève qui s'en vont fixer leur tente à Constance, à Bruxelles, en Irlande. Ces martyrs de la liberté genevoise sont tout son espoir, car ils rendront quelque lustre au nom de la patrie et le feront respecter à l'étranger. Aussi sont-ils l'objet de ses constantes préoccupations, il suit avec anxiété leurs moindres mouvements et toute sa crainte est que les Négatifs n'aient à se réjouir de l'insuccès de ces établissemens. Je n'en dirai pas davantage sur la matière, étant dans l'intention de préparer un travail sur cette page de notre histoire nationale. — Je cite seulement à propos de ces exilés le portrait de Clavière : « Quand est-ce que l'affaire de Clavière sera éclaircie ? On le fait partir de Paris pour esquiver une lettre de cachet, et puis on l'y voit, et puis il est à sa campagne, et puis il est à Bruxelles. Ce qui est très-sûr, c'est que M<sup>me</sup> Bidermann a écrit à M. Odier qu'il y avoit passé quelques jours. Il est vraisemblable, malgré cette fluctuation de témoignages qui se détruisoient réciproquement et que la poursuite de M. de Mirabeau a fait craindre pour son ami, que la note contre Genève dans la brochure contre les agioteurs a fait jeter les yeux sur Clavière et accredité un bruit qui n'avoit peut-être point de fondement. Nos gens charitables et à principes ne seroient point fâchés de l'embastillement de ce perturbateur universel; encore qu'il ne fasse rien pour la politique, qu'ils n'aient rien à redouter, ils n'aiment pas voir si près de leur soutien un homme dont l'activité est aussi grande et la capacité aussi démontrée. Je tremble pour lui, je voudrois le voir en paix et en repos s'il est possible; mais sa tête bouillante aime les grandes spéculations, les jeux,

les hazards, le tourbillon des grandes fortunes et des grandes affaires; il mourroit dans un village, il n'existe que dans le bruit des événemens et des capitales. A la bonne heure, pourvu qu'il ne succombe pas à tant d'ennemis qui ne verroient pas avec chagrin confirmé par la France le caractère de tracasserie et d'inquiétude qu'on lui a supposé à Genève <sup>1</sup>. »

La situation politique de l'Europe, et surtout de la France, intéressait trop Genève pour que notre correspondant ne s'empressât pas de signaler tout ce qui survenait de nouveau dans cet ordre de choses. Signalons seulement, pour ne pas allonger outre mesure ces extraits, ce qu'il dit à propos de la mort de Vergennes, le ministre des affaires étrangères, que les Représentants n'avaient pas, et pour de bons motifs, en grande estime, — et le récit qu'il fait de la rentrée de Necker au ministère en septembre 1788. « Voilà donc, mon cher frère, dans le tombeau le grand ennemi des Républiques et le promoteur universel du despotisme; encore si on pouvait renfermer avec lui ses ouvrages et les loix qu'il nous a données. Mais je crains bien comme vous qu'elles ne lui survivent, que nos derniers neveux ne portent des fers que nous ne pouvons plus rompre. Si son successeur pouvoit être accessible à la voix tardive de la vérité! Hélas! elle ne peut pénétrer jusqu'aux souverains, ni jusqu'à leurs ministres; il suffit d'un seul homme pour faire le malheur de plusieurs générations. Il paroît que celui-ci ne négligeoit pas sa fortune tout en réglant la destinée des États, et qu'il pensoit à lui en même temps qu'il influoit sur le sort de l'Europe entière. Je ne sçais s'il faut lui tenir compte de la paix qu'il a entretenue, car, quand il pouvoit la rompre à la sourdine et sans danger, il intriguoit pour le malheur des peuples sous le prétexte du bien de la France. La Corse, la Suède, Genève, la Hollande, l'Amérique qu'il a soustraite au pouvoir de l'Angleterre, sont de terribles argumens contre son administration. Je préférerois, je crois, un homme franc et loyal, s'il pouvoit y en avoir dans ces places, eût-il le caractère de César ou d'Alexandre, à ces intrigans, ces tracassiers qui s'insinuent partout, bouleversent tout et respectent la tranquillité générale plus par intérêt que par humanité..... Les Négatifs n'ont pas vu

<sup>1</sup> 6 avril 1787.

sa mort sans émotion, ne fût-ce que celle de la reconnoissance, et sans alarme. Ils savent qu'on n'attend que le moment favorable, s'il en peut luire un dans la suite des temps, pour secouer les chaînes dont on nous a garrottés, et, lors même qu'une révolution est presque impossible, tout changement suffit pour leur donner quelque inquiétude, parce qu'on doit sans cesse être en crainte quand la défiance et la haine sont les seuls sentimens que l'on inspire. On a été quelques momens indécis si l'on ne renverroit pas un bal (ce sont les importantes affaires qui nous occupent) à l'occasion de cette mort, enfin le parti de le donner a prévalu et l'on s'est contenté de porter le deuil dans le cœur <sup>1</sup>. »

« Ainsi donc, mon cher frère, M. Necker est de nouveau à la tête des finances de France. C'est une grande tâche qu'on lui donne et une cure désespérée qu'il entreprend; il me rappelle ces magiciens qui, d'un mot, d'un coup de baguette, changent des campagnes fleuries en déserts ou font germer sur des rocs arides les plus riches moissons. Rien n'est égal à sa gloire; il rentre dans Rome en char de triomphe, aux acclamations de la nation, de l'Europe entière; il vivifie tout, restaure les fonds, ressuscite les espérances et fait succéder la joie au désespoir et à l'abattement. Il paroît qu'on touchoit à la plus terrible catastrophe, qu'il s'agissoit non de la fortune, mais de l'existence de la France et des pays qui l'environnent. Je crains pour lui la grandeur du mal, la multitude et l'acharnement de ses ennemis, l'éclat de sa réputation qui a fait aboyer les méchans et pulluler les jaloux, enfin la foiblesse même de celui qui ne l'a élevé que parce que la nécessité lui en a fait une loi. Dumont, qui m'écrit de Paris, me certifie qu'avant sa rentrée, car elle n'étoit pas encore arrêtée au moment où il m'écrivait, on lui avoit proposé de reprendre l'administration, qu'il l'avoit refusée, qu'on avoit été révolté à la Cour de ce refus, que la Reine l'avoit même qualifié d'insolence, qu'elle vouloit qu'on le fit sortir du royaume. On ajoute qu'il y eut même une lettre de cachet signée pour le mettre à la Bastille, que M. de Breteuil se jeta aux genoux du Roi pour en empêcher l'effet, et que ce n'a pas été un des moyens de plaire pour ce ministre qui, peu de temps après, a donné sa

<sup>1</sup> 10 mars 1787.

démission. Par ces détails et par bien d'autres, il est clair qu'il ne doit son rappel qu'à la force des circonstances, qu'à l'empire de l'opinion, qu'au vœu ou plutôt aux cris de tout le peuple; qu'on ne le gardera qu'autant qu'il sera nécessaire, et qu'on renverra, quand on en aura plus besoin, cet importun ministre dont la gloire efface tout l'éclat de la couronne. Je ne doute pas que son livre dernier n'ait multiplié ses partisans, ceux même qui ridiculisent les principes qu'il y développe sont charmés de les trouver dans un administrateur. Paris étoit, il y a quelques semaines, dans une fermentation qui peut avoir des suites pour le bonheur de la nation. Mon ami me marque que l'on ne reconnoît plus les François, qu'on y entend de toutes parts un cri de liberté qui intéresse, qu'une chanson, une épigramme n'y sont plus de saison, qu'on y saisit les allusions les plus éloignées pour en faire des applications, qu'il vit au théâtre les applaudissements les plus forcés à l'ouïe de ces vers d'Athalie :

..... une Reine cruelle.

Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle  
 Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur  
 De la chute des rois funeste avant-coureur,

qu'il y a un café qu'on appelle la Chambre des Communes par la hardiesse et la liberté des propos que l'on y tient, que cet enthousiasme va même si loin que plusieurs craignoient la rentrée de M. Necker par le bien qu'il pourroit opérer en rétablissant ou affermissant l'autorité du Roi. Les auteurs, les gens de lettres sont pour le Roi qui fait les pensions, et elabaudent contre le peuple qui voudroit distinguer la monarchie du despotisme..... Si de ce mépris général où est la mémoire du comte de Vergennes, de ses opérations, de tout ce qu'il a entrepris, achevé ou commencé, on pouvoit passer à celui du gouvernement qu'il nous a imposé, je bénirois mille fois le mouvement donné aux esprits, et nous pourrions espérer quelque changement. Je doute que nos Négatifs soient bien contents de l'élévation de leur compatriote. Leurs intérêts sont, je crois, en contradiction avec leur politique; ils sont bien aise pour leur bourse, ils craignent peut-être pour leur autorité. Qui sçait si dans cette commotion générale on ne

rendroit pas aux citoyens injustement dépouillés, des privilèges que l'on se dispose à faire partager à un peuple qui depuis si longtemps ne les avoit plus. C'est un vœu que forment bien des gens plus qu'une espérance, trop de temps s'est écoulé sans qu'on ait fait percer le mécontentement qui est à Genève. Se taire, c'est approuver; six années ont consolidé l'usurpation: on croit, c'est l'opinion universelle qu'ici l'on n'est pas si mal qu'on le craignoit, et que tout va mieux qu'on auroit osé l'espérer <sup>1</sup>, » etc.

On comprend, d'après ce qui précède, avec quelle joie Juven-tin accueillit les événements qui eurent lieu à Genève au commencement de l'année 1789, et aboutirent à la réconciliation du 10 février <sup>2</sup>. Aussi le 30 janvier, le lendemain du jour où le Conseil, sous la pression populaire et à la suite des événements de la semaine, avait promis des changements à l'Édit de 1782, sa joie ne connaît plus de bornes : « Enfin la bombe a éclaté, le moment de la justice est venu. mon cher frère, vous rentrerez au milieu de nous, mais comme vous le devez, avec tous les fleurons de votre couronne; je vous en aurois écrit tous les détails si j'en avois eu le temps, d'ailleurs je sais que vous êtes parfaitement instruit et que vous n'ignorez rien de ce qu'il importe que vous connoissiez. Pour vous tenir à la suite des événemens, depuis jeudi dernier (29 janvier) la ville est tranquille et son extérieur est allarmant: les portes de Rive et de Cornavin sont abandonnées par le régiment, ne sont gardées que par quelques citoyens désarmés (car il faut que des bourgeois à qui on a volé leurs armes gardent et veillent pour ceux qui les leur ont ravies): nul soldat en faction, nul poste aux avancées, c'est une désertion complete, la maison de ville seule et la porte Neuve sont entre les mains des casernés; ils désertent par bandes, on craint en les plaçant ailleurs qu'ils ne s'en aillent, qu'ils pillent ou qu'ils ne résistent. Le Conseil militaire a remis ses pouvoirs entre les mains des syndics, M. Dunant <sup>3</sup> préside à la sûreté de la ville, des patrouilles de tous les cercles confondus (dans ce moment Genève n'est qu'une famille)

<sup>1</sup> 13 septembre 1788.

<sup>2</sup> Voir sur cette révolution ma brochure : *Un peuple heureux*, Genève, 1889.

<sup>3</sup> Jean-Jacques Dunant, syndic en 1785 et 1789, était un magistrat très populaire.

maintienment la tranquillité, on est dans l'admiration de voir régner l'ordre parmi la confusion, le calme parmi les allarmes, tout est troublé et tout est paisible. Ce peuple qu'on vouloit affamer, ce peuple contre lequel on avoit pris les mesures les plus terribles, qui est le meilleur, le plus sage de tous les peuples, aux genoux duquel il faut se mettre, passe de la fureur la plus légitime et la plus grande à l'état le plus tranquille dès qu'on ôte les causes de sa défiance et de ses craintes; c'est un torrent qui se déborde et qui rentre à l'instant dans son lit. Jamais nulle part, vous le savez mon cher frère, je ne vous apprens rien mais j'ai besoin de l'écrire et je le dis les larmes aux yeux, jamais nulle part on a vu une multitude d'hommes, je ne veux pas dire une populace, de tout ordre, de tout âge, de tout sexe, si ferme et si douce, si impétueuse et si docile. Il mérite, ce bon peuple, il mérite un sort plus doux; qu'on ne l'opprime ni par l'orgueil des richesses, ni par le poids du pouvoir. Il a besoin d'aimer; ses magistrats ne perdent point à ses yeux, même lorsqu'il a à s'en plaindre, même lorsqu'il peut tout, le caractère qui les distingue, et jeudi il donna à ceux qu'il considère le moins, quelques instans après le tumulte, des marques de déférence et de respect contre de bonnes paroles qu'ils lui dirent dans une promenade qu'ils firent avec quelques citoyens à St-Gervais. Le Conseil, convaincu aujourd'hui qu'il faut au gouvernement un autre ressort que la force et des casernes, qu'il ne peut y avoir ni paix ni sûreté sans la confiance, a nommé une commission pour entendre M. le procureur général sur les idées les plus généralement répandues. Elle est composée de MM. Dunant, Des Arts, Lullin et Rigaud; elle commença hier à quatre heures, et doit proposer incessamment quelques bases qui fonderont le nouvel édifice. On assure que l'on y apporte les meilleures dispositions, les citoyens attendent et espèrent. C'est le moment de la régénération ou de la mort de la République : si tous les ordres conspirent à cet ouvrage, s'il est accueilli par tous les partis, les puissances voisines sans doute ne viendroient pas à main armée nous donner une autre constitution que celle que nous nous serions donnée à nous-mêmes, et porter la guerre pour avoir la paix. La rage et le désespoir peuvent être encore dans quelques cœurs, mais le grand nombre, la nation se réunit, déteste les extrêmes, les moiens de violence; fatiguée

de prises d'armes, de secousses, de ces convulsions si fréquentes et si dangereuses, lasse de ce mur de séparation qui a existé et voulant enfin jouir de quelque repos, elle soupire après un état de choses qui n'aura ni les dangers de la démocratie, ni les abus d'une aristocratie militaire. A cette idée, mon cœur s'épanouit <sup>1</sup>..... »

Mais cet enthousiasme patriotique ne gagna point les principaux chefs des Représentants qui s'étaient établis à Paris et en Angleterre, et y étaient devenus influents; ils se montrèrent très mécontents de la réconciliation et de l'Édit qui en fut la conséquence. Juventin, malgré la sympathie ardente qu'il professe pour les Représentants, n'hésite pas à blâmer sans détour ces chefs qu'il accuse de n'avoir rien appris et de ne plus connaître la vraie situation à Genève. « Que dites-vous, écrit-il le 18 avril, du voyage de Dumont et de Du Roveray à Paris? Ce n'est pas pour faire l'éloge de l'Édit de 1789, et ces deux ambassadeurs des mécontents de l'Angleterre, réunis à MM. Clavière et Reybaz, forgeront ensemble les armes avec lesquelles ils chercheront à renverser notre ouvrage. Je ne crois point qu'ils y réussissent, les citoyens y mettront leur honneur et leur amour-propre..... Ainsi nous ne pouvons jamais être en paix, lors même que nous l'avons consacrée: la confiance règne au dedans, le feu s'allume au dehors, et comme s'il y avoit un génie fatal qui plane sur notre République, ses enfans ne sauront-ils jamais se réunir dans la soumission à une loi que le Souverain, que la Nation a sanctionnée? »

Le 28 juillet, en parlant des menées des exilés qui se proposaient de faire paraître la correspondance des Négatifs avec de Vergennes et un mémoire contre l'Édit, Juventin s'exprime ainsi: « Ce qui me paroît manquer essentiellement à cette artillerie qui se prépare, c'est l'intelligence avec le dedans et la connoissance de la place. Autrefois les défenseurs du peuple connoissoient mieux la politique intérieure que celle du dehors, aujourd'hui c'est le contraire, ils me semblent moins bien informés de la résistance qu'ils trouveront parmi leurs concitoyens mêmes. Ils les jugent toujours inclinés en leur faveur, toujours disposés à les écouter, à suivre leurs avis. Ils ne pensent pas que le dénouement de 1782 ne leur

<sup>1</sup> 30 janvier 1789.

a pas été favorable; qu'en fuyant ils n'ont pas laissé après eux une douce odeur; que sept années d'esclavage, de crainte, d'humiliation, en altérant, en changeant les mœurs, ont excité, ont entretenu des sentimens pénibles contre ceux qui nous avoient acheminés à cette triste situation; qu'ils n'ont rien fait, rien écrit pour se disculper; qu'ils ont laissé s'enraciner, s'envenimer des préventions qu'il leur eût été facile de détruire dans les commencemens, et qu'à présent que la confiance est rétablie, il leur sera moins aisé de se faire entendre parce que les avenues sont prises. Quand je pense que vous êtes le seul qui aiez élevé la voix, qui aiez plaidé et la cause générale et votre cause en particulier, que tous les exilés ont gardé un morne silence, que, même depuis la mort du vizir de Vergennes, ils n'ont rien fait paroître pour rapeller, pour réchauffer une bienveillance qui se changeoit par le temps et par les circonstances en dispositions opposées, je ne comprends pas comment ils se flatent d'avoir encore l'aure populaire. Il est certain que les citoyens, soit ingratitude, soit injustice, soit ressentiment, n'ont pas eu cette ardeur à les redemander qu'on devoit naturellement leur supposer, qu'ils ne l'ont pas aujourd'hui, et que des cercles qui ont de l'influence ne voudroient pas qu'on allât plus loin à cet égard qu'on a été. Que feront-ils cependant si le vœu public n'est pas en leur faveur? Ils brochureront, tempêteront, auront des justifications, des témoignages honorables qui leur seront peu utiles s'ils n'ont pas les cœurs de leurs concitoyens. C'est ce qu'ils devroient travailler à reconquérir; leurs coups devroient plutôt, à mon gré, se diriger du côté de la bourgeoisie pour regagner un crédit qu'ils n'ont plus, que vers l'aristocratie qui est ici aux abois comme ailleurs. Mais peut-être est-ce ce qu'ils se proposent en faisant paroître la correspondance, car on peut se justifier de deux manières, en se disculpant ou en inculpant ses adversaires. Quoiqu'il en soit, je ne crois point que nous soions au bout de nos tracasseries politiques, nous avons encore dans le corps des humeurs qui travaillent..... »

Nous n'avons plus, après la mort de Jacob Vernes survenue en 1791, que quelques rares lettres de Juventin à sa famille. Elles respirent le ton de la résignation au sujet des douloureuses scènes qui troublèrent et ensanglantèrent même notre ville. Quels furent être ses sentimens lorsqu'il vit cette patrie tant aimée passer sous

un joug encore plus dur que celui des Négatifs ? Il ne vécut pas assez pour assister aux beaux jours de la Restauration, car il mourut le 8 avril 1801. Mais il puisait dans sa foi en une meilleure économie une grande force et un grand courage. « J'avais dix ans, me disait une de ses petites nièces, lorsque mon oncle mourut. C'est vous dire que j'étais bien jeune pour que je puisse vous parler de lui en toute connaissance de cause. Et cependant le souvenir de ce respectable parent est resté ineffaçable. Je vois toujours, en entrant chez lui, sa mâle figure aux traits énergiques et accentués s'illuminer d'un bon sourire. Il avait pour tout venant quelque mot aimable, avec une certaine vivacité qui témoignait de l'intérêt qu'il lui portait. Jamais on ne vit cercle de famille à la fois plus paisible et plus riant ; la conversation de cet homme de bien ne manquait pas d'être semée de quelque mot gai et piquant. Et cela étonnera d'autant plus qu'il passa les dernières années de sa vie dans des souffrances continuelles et parfois aiguës. »

LOUIS DUFUR-VERNES.